

N° : DP 20/471

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION "SEKOLIN'NY MASOANDRO" - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Sekolin Ny Masoandro » dont le siège social est à Six-Fours-Les-Plages et ayant pour objet de mener des actions à caractère humanitaire et de solidarité, pour la promotion de l'éducation défavorisée dans les pays les plus pauvres,

CONSIDERANT que cette association œuvre avec des bénévoles issus de toutes les communes de la Métropole,

CONSIDERANT que la solidarité des peuples doit pouvoir s'exprimer et que c'est un devoir d'y participer,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association entrent dans le cadre de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 2 500 euros,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 2 500 euros (deux-mille-cinq-cents euros) à l'association « Sekolin Ny Masoandro » de Six-Fours-Les-Plages.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n° 1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **13 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

